



Les informations et résultats du tableau de frais sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas constituer un document à caractère contractuel. La consultation auprès d'un notaire permettra de compléter cette information.

Rappel de vos critères :

Dans le département Hauts-de-Seine (92), vous avez fait l'Acquisition d'un bien bâti, financé Sans emprunt , pour un prix de 950 000 € .

Résultat de l'évaluation en date du mercredi 18 juin 2025.

Emoluments du notaire	8 788 €
Emolument proportionnel de vente	7 988 € (dont 1 598 € de TVA)
Copies et formalités (estimation)	800 € (dont 160 € de TVA)
Emoluments réduits en application de l'article A 444-175 du code de commerce	0 € (dont 0 € de TVA)
Droits dus au Trésor Public	55 163 €
Droits d'enregistrement	55 163 €
Coût lié à la publicité foncière (fichier immobilier)	950 €
Frais de publication de vente	950 €
Débours	600 €
Estimation des frais annexes	600 €
TVA	1 758 €
Montant de l'évaluation de la TVA (Trésor Public)	1 758 €
Montant total de l'évaluation des frais (Arrondi)	67 300 €

Répartition des frais

Le total des frais représente 7.08 % du prix d'acquisition dont 6.09 % destinés au Trésor Public.

